

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 5 mars 2019**

PRESENTS: BARRET Pierre, CANET Gérard, CHALEMBEL Jean-Marie, CHALEON Aimé, CHANAS Ghislaine, DEGROOTE Jacqueline, EFFANTIN Jean-Michel, FOULHOUX Jocelyne, FOUREL Claude, GUILLIAUMET Isabelle JOUVIN Christine, MANLHIOT Marie-Pierre, MICHEL François, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, VIGOUROUX Pascale, VOLOZAN-FERLAY Isabelle.

ABSENTS EXCUSES : BAILLET Alexandre (pouvoir à Isabelle GUILLIAUMET), BOISSY Pierre (pouvoir à Isabelle VOLOZAN-FERLAY), LORIOT Fabrice (pouvoir à Claude FOUREL), MONTALIBET Cassilda (pouvoir à Jocelyne FOULHOUX), REVELLO Denis (pouvoir à Anik MURAT), VIETTI Isabelle (pouvoir à Jean-Michel EFFANTIN)

ABSENTS : BILLON Florian, EDELINE Joëlle, POULENARD Gabrielle, VEYRAT René.

Date de la convocation 25 février 2019

Secrétaire de séance : Jean-Marie CHALEMBEL

- **Compte rendu de la séance précédente : Adopté à l'unanimité.**
- **Ordre du jour : Adopté à l'unanimité**

➤ **R.O.B. 2019 – Rapport d'Orientations Budgétaires**
➤ **(n°2019-019)**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art L 2312-1) : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 ».

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour examiner ces orientations générales du budget, selon le document joint en annexe.

Il est précisé que cette délibération ne donne pas lieu à décision, mais l'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du débat.

**Extension hôtel de ville – Demande de subvention Bourgs Centres auprès de la Région
Auvergne Rhône-Alpes (2019 - 020)**

Pour mémoire, afin de permettre la réalisation de ce projet important pour la commune, des cofinancements ont été demandés d'une part à l'Etat (DETR / DSIL) et d'autre part au Département de la Drôme.

L'opération consiste en l'extension de la mairie et la réhabilitation du bâtiment :

- Une salle des mariages et du Conseil plus fonctionnelle et modernisée,
- La mise en accessibilité dans le cadre du programme pluriannuel des bâtiments publics,
- Un regroupement cohérent des services,
- Une réhabilitation du bâti notamment sur son aspect performance thermique et esthétique,

La réalisation du chantier, en site occupé, devrait s'étaler sur deux exercices : 2020 et 2021.

Les travaux sont estimés à **1 154 805 € HT**, et comprennent les principaux postes suivants :

Travaux :	1 060 000 € HT
Déconstruction - consolidation :	36 000 € HT
Gros Œuvre :	287 000 € HT
Etanchéité :	31 000 € HT
Revêtements façades :	22 000 € HT
Menuiseries extérieures :	143 000 € HT
Serrureries :	73 000 € HT
Revêtements, carrelages – faïences :	51 000 € HT
Doublages cloisons faux-plafonds :	74 000 € HT
Menuiseries intérieures :	40 000 € HT
Peintures :	31 000 € HT
Electricité – courants faibles :	105 000 € HT
Chauffage rafraîchissement plomberie :	128 000 € HT
Ascenseur :	39 000 € HT
TOTAL :	1 060 000 € HT

La mission de maîtrise d'œuvre, confiée à Ph Amette architecte, s'élève à **84 745.00 € HT**,

Enfin, les missions Contrôle Technique (CT) et Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), confiées aux cabinets DEKRA et Qualiconsult, s'élèvent à **10 060.00 € HT**.

Le montant total de l'opération est donc arrêté en phase APS à hauteur de **1 154 805.00 € HT**, c'est sur cette base que la demande de cofinancement est présentée par la commune.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	1 060 000.00	Département (18.36%)	212 000.00
Maîtrise d'œuvre	84 745.00	Etat DETR (10.82%)	125 000.00
CT – CSPS	10 060.00	Etat DSIL (20%)	230 961.00
		Région Bourgs Centres	230 961.00
		Autofinancement Commune	355 883.00
TOTAL	1 154 805.00	TOTAL	1 154 805.00

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une demande de subvention « Bourgs Centres » à hauteur de 20% de la dépense HT, soit 230 961.00 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, SOLLICITE la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une subvention au titre du dispositif « Bourgs Centres » à hauteur de 20% de la dépense HT, soit 230 961 €, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de la Région le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

4 contres (J.M. Effantin, I Volozan-Ferlay, I Vietti par procuration, P. Boissy par procuration)

Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-23 du CGCT.

002	24/01/2019	remboursement sinistre local clos du Merdaret
010	30/01/2019	D2019-010 détachement parcellaire transformateur Chauchère
011	31/01/2019	DPU 2019-002 pour non préemption P 707- 49 rue des Balmes pour 66 m ²
012	31/01/2019	DPU 2019-003 pour non préemption P2032/P2037- Chauchère sud pour 295m ² et pour parti 1/5 de 2045 m ²
013	31/01/2019	DPU 2019-004 pour non préemption P 1318/P1929/P2023/P2026 - 8 rue de la République pour 349 m ²
014	31/01/2019	DPU 2019-006 pour non préemption ZR680 - lot. La Germandrée pour 500 m ²
015	31/01/2019	DPU 2019-007 pour non préemption P 1544/P1546 4 place de la République pour 369 m ²
016	15/02/2019	DPU 2019-008 pour non préemption ZT 344/351/352 Coteau du pendillon pour 1049 m ²
017	15/02/2019	DPU 2019-009 pour non préemption ZC 229/97 les Fauries pour 1522 m ²

Questions orales:

Dans le cadre de la construction du futur collège de l'Herbasse, quid du collège actuel ?

Réponse : l'objectif est que la commune puisse en devenir propriétaire, à l'euro symbolique, sous réserve de connaître les possibilités réglementaires d'y installer de nouvelles activités (zone classée inondable). Une discussion devra avoir lieu avec le Département et avec les autorités préfectorales sur chacun de ces points.

Des pistes pourront être explorées : pour les associations, une médiathèque, des activités économiques, etc...

Quelle est l'actualité d'un projet de nouvelle déviation ?

Réponse : les services départementaux y travaillent, mais ce genre de projet prend beaucoup de temps, et les normes et contraintes évoluent en permanence...

Quels sont les délégués de la commune aujourd'hui à l'Agglo ?

Réponse : les délégués sont Marie-Pierre MANLHIOT, Claude FOUREL, Christine JOUVIN, Aimé CHALEON étant démissionnaire. La démission a été motivée par un certain nombre de dossiers dont le traitement ne correspond pas à la philosophie que se fait A. Chaléon de l'intercommunalité. A ce jour la démission n'a pas été acceptée par M. le Président de l'Agglomération.

Séance levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marie CHALEMBEL

